

Arrêté de réglementation de la circulation et du stationnement Fête de la musique

Le maire de la commune de NOZEROY

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête de la musique le 21 juin 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

**Considérant** l'intérêt général,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Le stationnement est interdit sur le parking place des Annonciades -côté GIE-ARTISANS CREATEURS du mercredi 21 juin de 17h30 au jeudi 22 juin à 01h00. Le stationnement des véhicules sera rétabli après la fin de la manifestation.

**Article 2**

Pour le bon déroulement de la fête, l'accès à la Place des Annonciades sera interdit par la Grande rue et par la rue de la Maréchaussée du mercredi 21 juin à 19h30 au jeudi 22 juin à 01h00. L'accès sera fermé à partir du 23 grande rue. Une déviation sera mise en place.

**Article 3**

Une signalisation sera mise en place par les organisateurs en collaboration avec les services de la Mairie.

**Article 4**

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A NOZEROY, le 23 mai 2023  
Le Maire,  
Dominique CHAUVIN

